

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Présentation et règles de rédaction conformes
à la directive 2001/58/CE

1. **IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE :**

Désignation commerciale : EL GHOU

Utilisation : **Herbicide**

Fournisseur : **NUFARM SAS**

28 bd Camélinat- B.P. 75

92233 GENNEVILLIERS CEDEX (FRANCE)

Service à contacter : SECRETARIAT TECHNIQUE

TEL : + 33 (0) 1 40 85 50 50

FAX : + 33 (0) 1 40 85 50 60

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : + 33 (0) 1 40 85 51 15

Numéro INRS : + 33 (0) 1 45 42 59 59

2. **COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :**

Nature chimique :

Concentré soluble (SL) contenant : 480 g/l de 2,4-D (sous forme d'ester isoctylique)

| Composant | Symboles | Phrases de risque | Concentration | N° CAS | N°EINECS |
|------------------|-----------------|--------------------------|----------------------|---------------|-----------------|
| 2,4-D | Xn, N | R22,R 41,R 43,R 51/53 | 480 g/l | 94-75-7 | 202-361-1 |

3. **IDENTIFICATION DES DANGERS :**

Risque de lésions oculaires graves.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4. **PREMIERS SECOURS** :

En cas d'accident ou de malaise, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés puis laver, abondamment, les parties atteintes à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin qui traitera symptomatiquement.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais.

5. **MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** :

Moyens d'extinction : En cas d'incendie, utiliser des extincteurs à poudre, mousse, dioxyde de carbone (CO₂) ou eau pulvérisée.

Risques particuliers : des gaz toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie : Monoxyde de carbone, acide chlorhydrique anhydre, oxydes d'azote.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants : porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuel.

Informations supplémentaires : en cas d'incendie, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations, ou les égouts.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. **MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE** :

Mesures individuelles de prévention :

Porter un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures de protection de l'environnement :

Éviter que le produit ne se répande dans les égouts ou dans les cours d'eau.

Procédés de nettoyage :

Absorber ou endiguer le liquide qui se répand avec du sable ou de la terre.

Consulter un spécialiste au sujet de la destination du produit récupéré et s'assurer que l'on est en parfaite conformité avec les réglementations locales en vigueur.

7. **MANIPULATION ET STOCKAGE** :

Stockage : Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux, et dans l'emballage d'origine. Protéger de l'humidité. Stocker à l'abri du gel. Protéger des températures inférieures à -5°C et supérieures à + 40°C.

Manipulation : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE :

- Protection des mains** : gants de protection résistant aux agents chimiques
(ex. caoutchouc nitrile, chlorure de polyvinyle).
- Protection de la peau** : porter un vêtement de protection.
- Protection des yeux** : lunettes de sécurité à protection intégrale.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

- Etat physique à 20°C : **Liquide**
- Couleur : **brun**
- Densité à 20°C : **env. 1,15 g/cm³**
- pH (produit pur) : **8 - 10 (à 20°C)**
- Solubilité dans l'eau : **complètement soluble**
- Température de cristallisation : **env. -10°C**

10. STABILITE ET REACTIVITE :

- Stabilité** : produit stable dans les conditions recommandées d'emploi et de stockage.
- Réactions dangereuses** : pas de réactions dangereuses connues.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

- Données sur une formulation à 600 g/L 2,4-D (sel de DMA) :
- DL 50 voie orale : > 2000 mg/kg (rat)
- DL 50 voie cutanée : > 2000 mg/kg (rat)
- Irritation de la peau : pas d'irritation de la peau (lapin)
- Irritation des yeux : irritation sévère des yeux (lapin).
Risque de lésions oculaires graves
- Sensibilisation : entraîne une sensibilisation chez le cochon d'Inde.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

- Dégradation dans le sol : DT_{50 champ} (moyenne) : 9,9 jours
- Dégradation dans l'eau : DT₅₀ (moyenne) : 29 jours
- Bioaccumulation : pas de bioaccumulation (log K_{ow} - 0.83 à pH 7)

Oiseaux :

Toxicité orale aiguë : DL₅₀ > 500 mg sa/kg pc

Organismes aquatiques :

Poissons : *Oncorhynchus mykiss* : NOEC (28 j) > 100 mg/L (formulation à 500 g/L 2,4-D sel de DMA)

Daphnies : CE₅₀ > 100 mg sa/L (substance active)

Algues : *Selenastrum capricornutum* CE₅₀ (96h) : 1100 mg/L (formulation à 500 g/L 2,4-D sel de DMA)

Abeilles : Pratiquement non toxique pour les abeilles.

Toxicité orale aiguë : DL₅₀ : 94 µg/abeille

Toxicité par contact : DL₅₀ > 100 µg/abeille

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Produit : doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage vide : réemploi de l'emballage interdit. Rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou autre service de collecte spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

PRODUIT NON REPRIS PAR LA LEGISLATION DES TRANSPORTS.

N° ONU : Non applicable.

ADR/RID : Non applicable.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Symbole : Xi - Irritant

Phrases de risques :

- **R 41** : Risque de lésions oculaires graves.
- **R 43** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- **R 53** : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Conseils de prudence :

- **S 2** : Conserver hors de la portée des enfants.
- **S 13** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
- **S 20/21** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- **S 26** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- **S 37/39** : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- **S 46** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- **S 61** : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées (France)

Concerné : n° 1155

Délai minimum de ré-entrée (DRE) sur les parcelles agricoles traitées : 48 h après la fin de la pulvérisation.

16 **AUTRES INFORMATIONS** :

Texte complet des phrases de risque concernant la substance énumérée au § 2 :

R 22 : Nocif en cas d'ingestion.

R 41 : Risque de lésions oculaires graves.

R 43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.